



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue au 840, rue Richard à Saint-Liguori, le vendredi 25 août 2023 à 8 heures. La séance est présidée par madame la mairesse, Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette rencontre :

Messieurs les conseillers : Jean Bourgeois,
 Sylvain Loyer,
 Pierre-Luc Payette,
 Serge Rivest,

Étaient absent madame la conseillère Sophie Desrosiers, monsieur le conseiller Claude Bélisle.

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à la séance, monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Approbation de l'ordre du jour;
4. Gestion administrative :
- 4.1 Fin de la période de probation et fin de l'emploi de l'employé numéro 700JHP;
5. Première période de questions;
13. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 8 heures et présidée par madame Ghislaine Pomerleau, mairesse de Saint-Liguori. Monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

2023-178 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 25 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur Serge Rivest,
Appuyé par monsieur Sylvain Loyer

et résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 ● Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com ● www.saint-liguori.com

4. GESTION ADMINISTRATIVE :

2023-179 4.1 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION ET FIN DE L'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 700JHP

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a soumis des recommandations dans le dossier de l'employé 700JHP ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,
Appuyée par monsieur le conseiller Jean Bourgeois

et résolu :

D'accepter les recommandations déposées devant le conseil municipal relativement au dossier de l'employé 700JHP.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

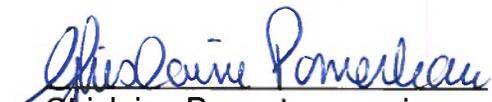
12. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

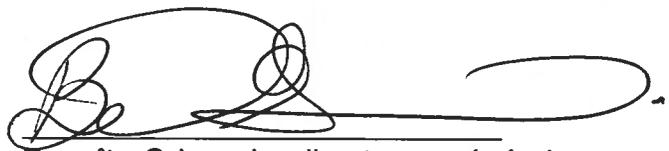
Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 8 h 05 pour se terminer à 8 h 05.

2023-180 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

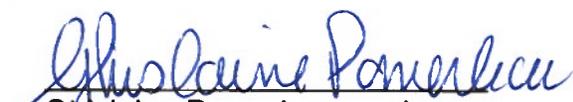
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourgeois, appuyé par monsieur le conseiller Serge Rivest et résolu de lever la séance à 8 h 06.

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.


Ghislaine Pomerleau, mairesse


Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier

Je, Ghislaine Pomerleau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Ghislaine Pomerleau, mairesse